

Non à la criminalisation des élèves mobilisés contre la réforme des retraites et pour le service public de l'éducation

Communiqué intersyndical ESR CGT FercSup AMU - CGT INRAE – FO ESR - SGEN-CFDT AMU -SGEN-CFDT EPST - SNASUB-FSU - SNCS-FSU – SNESUP - SNTRS-CGT - Syndicat des personnels du Céreq CGT - Sud Éducation - Sud Recherche EPST - Unef AMU

Marseille, le 10 mars 2023

L'Intersyndicale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Aix-Marseille dénonce l'interpellation de 2 collégiens et de 5 lycéens le 7 mars 2023 :

- deux lycéens lors du blocage du lycée Thiers à 9h30 ;
- Matteo D., au cours de la manifestation intersyndicale en fin de matinée ;
- et les 4 autres lycéen·nes/collégiens venu·es en manifestation de soutien à ces lycéens et également interpellés le matin, vers 16h30.

Tous ont été relâchés le lendemain matin sans poursuite, mais avec l'obligation de suivre un stage d'éducation civique. Matteo D., président du Conseil de la vie lycéenne de son lycée, est resté 30h en garde-à-vue : il comparaitra devant le juge des enfants pour « violences aggravées avec arme sur fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique », en dépit de la faiblesse des éléments à charge contre lui.

Rappelons ici que les lycéen·nes ne bénéficient plus du même régime protecteur des franchises universitaires que les étudiant·es depuis la pénalisation des intrusions dans les établissements scolaires (article 431-22 du Code pénal) ; ces intrusions n'étaient auparavant punies que d'une simple contravention. Ce nouveau régime pénal laisse désormais la porte ouverte à la criminalisation des lycéen·nes, citoyen·nes en apprentissage, qui font entendre leurs revendications au sujet des retraites, mais aussi de la grande dégradation des services publics de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Dans notre pays, la police peut ainsi non seulement gazer des manifestant·es pacifiques, mais aussi violemment interpeler des enfants mineurs, les placer en garde-à-vue sans avoir accès à leurs droits, joindre leurs parents ni jouir du strict respect de leur personne.

Il est intolérable que des collégiens puissent avoir été privés de leur liberté dans une cellule de commissariat.

Il est intolérable qu'un élève élu, représentant ses camarades, puisse faire l'objet d'une arrestation politique alors qu'il tentait d'éviter des heurts entre manifestants. Les jeunes se mobilisent avec les salariés pour leur avenir et pour leurs droits. Le gouvernement, en refusant de retirer sa réforme des retraites, porte la responsabilité de cette situation.

Nous demandons l'abandon immédiat des poursuites visant Matteo D.

Nous souhaitons faire connaître avec force le soutien de nos organisations syndicales aux collégiens, collégiennes, lycéens et lycéennes de Marseille qui doivent pouvoir exercer leurs libertés comme des citoyen·nes à part entière ou des futur·es citoyen·es.

En signe de ce soutien, nous proposons que les lycéens et lycéennes mobilisés nous précèdent lors de la prochaine manifestation intersyndicale du 15 mars, dans un cortège unitaire élèves-étudiant·es et agents du service public de l'éducation.

Pour information aux :

- Préfet des Bouches-du-Rhône & Préfet de Police de Marseille
- Maire de Marseille
- Recteur de l'Académie Aix-Marseille
- Proviseurs des Lycées de l'académie d'Aix-Marseille et Principaux des collèges de l'académie d'Aix-Marseille.